

*Article 52 du Règlement***MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)****LE PROJET DE CONSTRUCTION DU BARRAGE  
RAFFERTY-ALAMEDA**

base avec nos alliés historiques, et faire de notre mieux pour maintenir notre engagement envers la sécurité collective, en Europe et ailleurs. Nous allons continuer de contribuer au maintien de la paix chaque fois que les Nations Unies auront besoin de nous.

Au niveau international aussi bien que sur le plan national, le Canada, je pense, possède d'importants atouts. Nous avons le privilège de contribuer à la coordination des politiques économiques du monde industrialisé par notre participation aux sommets économiques et notre représentation au sein du Groupe des Sept; d'être également le seul pays membre du Commonwealth et membre fondateur du Sommet de la francophonie; et d'être membre du GATT, dont le succès nous intéresse très directement.

Mais ces privilèges nous rendent encore plus conscients de notre devoir d'offrir notre assistance dans les domaines du développement international, de la défense des droits de la personne et de l'aide aux victimes de la famine et d'autres tragédies, dans les régions les moins développées et les moins favorisées du monde.

[Traduction]

Donc, monsieur le Président, en ce début de la deuxième session de la 34<sup>e</sup> législature, c'est un honneur pour moi de diriger le gouvernement de Sa Majesté dont le programme législatif vient d'être présenté à la Chambre. Nos priorités sont claires. Nous allons mettre de l'ordre dans les finances nationales afin que notre économie puisse demeurer vigoureuse et compétitive. Nous allons renforcer les traditions de générosité du Canada, afin que les moins favorisés aient eux aussi leur chance de prospérer. Nous allons préserver l'environnement naturel du Canada, afin que les générations futures puissent aussi en profiter. Nous allons célébrer les valeurs distinctives du Canada, afin que le sens civique et l'esprit de tolérance qui nous caractérisent puissent servir d'exemple au reste du monde. Nous allons remplir de façon constructive notre mission internationale, afin d'aider à bâtir un monde meilleur.

Le Canada joue gros dans les années à venir. Il y a peu de limites à ce que nous pouvons accomplir si, en tant que parlementaires et en tant que Canadiens, nous mettons de côté nos luttes partisans inévitables et unissons à l'occasion nos efforts pour atteindre des objectifs plus vastes dans l'intérêt de tout le pays. Nous espérons que tous les Canadiens et Canadiennes uniront leurs efforts pour réaliser le brillant avenir qui s'offre à notre pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Je dois informer la Chambre que je vais suspendre brièvement les délibérations pour permettre au député de Winnipeg Transcona (M. Blaikie) de demander la tenue d'un débat spécial. Je tiens à dire au député que c'est ma faute s'il n'a pas pu le faire plus tôt. Il a maintenant la parole.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) et le premier ministre (M. Mulroney) soient encore ici. Si je demande la tenue d'un débat spécial au sujet du projet de construction du barrage Rafferty-Alameda, c'est que depuis que la Chambre a siégé, avant Noël, il est venu à l'attention de la population canadienne et, finalement je l'espère, du ministre de l'Environnement, que des terres domaniales sont impliquées dans ce projet. Le gouvernement, par l'entremise d'un ancien ministre de l'Environnement, avait notamment affirmé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une évaluation écologique de ce projet parce qu'aucune terre domaniale n'était en cause.

J'espérais que le ministre de l'Environnement assume ses responsabilités et commande une enquête à cet égard. Il ne l'a pas fait. Je crois que l'affaire est urgente. Les travaux vont commencer incessamment et il est à peu près temps que le Parlement fédéral ait la chance de débattre à fond ce projet et de déterminer si le ministre de l'Environnement a assumé ses responsabilités dans cette affaire. Je ne le crois pas. Il a plutôt laissé tomber les Manitobains, en particulier, en ne tenant pas compte jusqu'ici de leurs préoccupations.

**M. le Président:** Je vais examiner les observations du député. Je dois dire à tous les députés et à la population en général que c'est évidemment là une affaire extrêmement importante pour bien des Canadiens. Ce que je vais examiner, c'est s'il convient de tenir un débat spécial là-dessus.

Je tiens à m'excuser encore une fois auprès du député pour ne pas avoir entendu sa motion plus tôt ce matin.

**L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque vous rendrez votre décision sur l'opportunité de tenir un débat d'urgence dans les circonstances actuelles, je me demande si vous ne pourriez pas en profiter pour nous donner votre interprétation des paragraphes 52(2) et (3) du Règlement qui stipulent qu'une déclaration écrite sur la question à débattre doit